

Règlement 2019

Composition des équipes

Chaque équipe sera composée de deux concurrents : un capitaine et un équipier. Les équipes peuvent être masculines, féminine ou mixte.

-Le défi S est ouvert aux personnes de 14 ans et plus accompagnées d'un adulte. Une autorisation parentale de participation au RAID sera obligatoire pour les personnes mineures.

Conditions

-Chaque concurrent déclare participer au Raid Orientation Civraisien, se déroulant le samedi 15 juin 2019 pour le défi L et le défi S, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer et sur sa seule responsabilité.

-Chaque concurrent atteste, par son engagement au raid, de savoir nager.

-Chaque concurrent doit fournir une copie de la licence FFTRI ou un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de RAID multisports datant de moins d'un an (les certificats médicaux d'autres activités ne sont pas acceptés)**

-Les coureurs s'engagent à respecter scrupuleusement le code de la route à pieds et en VTT.

-Participation financière (chèque est à libeller à l'ordre du Trésor Public) :

- 25 euros par concurrent pour le DEFI « S »
- 35 euros par concurrent pour le DEFI « L »

La participation financière couvre les frais d'organisation, permet d'offrir un lot pour chaque concurrent, donnent accès au repas d'après course.

Remplir et signer le formulaire d'inscription fourni en annexe.

Composer le dossier avec toutes les pièces et le renvoyer à :

**Mairie de Civray
A l'attention d'Olivier PROVOST
12 Place du général De gaulle
86400 Civray**

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée uniquement par mail.

-Chaque concurrent s'engage à posséder une assurance individuelle accident, une assurance responsabilité civile et à respecter le règlement.

-L'organisation, quant à elle, a souscrit une assurance responsabilité civile, conformément à la législation en vigueur et décline toute responsabilité en cas d'accident.

-Chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image pour tout support de promotion.

-Chaque concurrent s'engage à respecter la charte ECO-ROC.

Une liste de matériel obligatoire sera envoyée dans la confirmation d'inscription pour chaque défi.

Abandon

- Prévenir dans les plus brefs délais sur une aire de transition les abandons éventuels auprès d'un bénévole.
- Si un concurrent abandonne, il peut être remplacé par une personne remplissant les conditions d'inscriptions mais l'équipe ne sera pas classée.

Réclamations

- Elles doivent être déposées par écrit au point de contrôle suivant les faits et/ou immédiatement après l'arrivée finale si les faits se sont produits dans la dernière section.
- Elles seront jugées par le jury.
- Un seul interlocuteur par équipe : Le capitaine.

Sécurité

- Chaque concurrent doit avoir un sac avec une réserve d'eau d' 1 litre minimum, de l'alimentation de course et une couverture de survie.
- Chaque équipe devra avoir un téléphone portable tout au long de la course, le numéro sera donné et enregistré par l'organisation au retrait des dossards.
- En cas de gros retard aux plates-formes de course, l'organisation se réserve le droit de réorienter les équipes.
- Chaque concurrent se doit assistance et doit porter secours un à participant si nécessaire et prévenir l'organisation.
- Un téléphone portable est obligatoire pour l'ensemble de la course et les numéros des organisateurs sont visibles sur le road book du raid.

JURY

Composition 4 personnes :

- Les deux organisateurs de la compétition
- La secrétaire de course
- 1 bénévole

Rôle, droits et devoirs :

- Le jury veille au bon déroulement de la compétition dans les règles éthiques du sport nature.
 - Le jury aura la possibilité de refuser un nom d'équipe et de disqualifier
 - o une équipe qui ne respecte pas les membres de l'organisation, les autres équipes ainsi que l'environnement.
 - o une équipe qui utilise un GPS, VHF et radio
 - Le jury s'engage à respecter scrupuleusement le règlement.
 - Le jury et l'organisation déclinent toutes responsabilités en cas de dégradations.
 - Il aura le devoir d'arrêter la course si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies.
- LE JURY AURA LE DEVOIR D'OFFRIR UN POT ET UNE COLLATION A TOUS LES PARTICIPANTS QUI, NOUS VOUS L'ASSURONS, L'AURONS BIEN MERITE.**